



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réseaux

Question écrite n° 11863

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur l'intérêt du réseau d'aménagement numérique du territoire dans le contexte d'une société de l'information dont une des méthodes d'action est le travail en réseau de compétences. Il lui demande de lui préciser les intentions de son ministère en matière de développement de ce réseau qui intervient positivement dans l'aménagement numérique des territoires.

Texte de la réponse

L'usage du numérique est devenu essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à l'emploi, à la culture et aux loisirs. Pour concrétiser les attentes des Français en matière de numérique, le secrétaire d'État chargé du développement de l'économie numérique a été chargé de préparer un plan de développement à l'horizon 2012. Pour cela, il a engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'Internet et des internautes dans le cadre des assises du numérique, qui se sont déroulées du 29 mai au 25 juillet 2008. Le plan de développement numérique « France numérique 2012 » a été présenté en octobre 2008. Les mesures retenues sont mises en place progressivement. Celles susceptibles d'accroître l'accès des Français aux équipements et aux services numériques visent à lever les freins qui subsistent à l'appropriation des technologies : l'âge, le revenu, le niveau d'études, la profession et le milieu social, l'intérêt pour ces technologies ainsi qu'à proposer des solutions adaptées pour accompagner les différentes populations concernées. Elles visent également à fédérer, dans une démarche de partenariat, les collectivités, les acteurs associatifs et les entreprises qui partagent ces objectifs. Au-delà du simple équipement et de l'accès, il s'agit de former les publics visés à l'utilisation de ces nouvelles technologies en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les mesures principales sont les suivantes : lancement en 2009 d'une expérimentation s'appuyant sur le mécanisme des services à la personne et coordonnée par l'Agence nationale des services à la personne afin de créer une offre globale « matériel, connexion, formation » à destination des seniors ; lancement d'une campagne plurimédias pour favoriser la confiance et les usages des technologies de l'information et de la communication auprès des seniors ; développement de l'usage du numérique pour les personnes handicapées ; mise en place d'un droit à internet haut débit pour tous : chaque Français où qu'il habite bénéficiera à compter du 1er janvier 2010 d'un droit d'accès internet haut débit (débit supérieur à 512 Kbit/s) à un tarif abordable inférieur à 35 euros par mois, équipement d'accès inclus. Le débit minimal et le tarif maximal seront actualisés tous les deux ans ; développement des espaces publics numériques en stimulant la création de 1 000 espaces de nouvelle génération à la fois à usage mixte, ouverts au grand public, adaptables à de nouveaux usages et associés à des services publics de proximité et en associant ces espaces au développement de l'utilisation des services administratifs en ligne.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11863

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7582

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6493